



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Angers, le 16 septembre 2020

La fête des voisins et les soirées d'intégrations interdites

Considérant la circulation active du virus dans le département, j'ai pris ce jour deux arrêtés visant à interdire des occasions festives dont on sait, à l'avance, qu'il est difficile d'y assurer un contrôle et une maîtrise des mesures de distanciation sociale ou de protection :

① **le premier concerne les fêtes et soirées étudiantes et week-ends d'intégration ;**

① **le second la fête des voisins.**

La situation épidémiologique du département justifie que des dispositions soient prises afin d'endiguer l'apparition de nouveaux cas. En effet, le taux d'incidence est passé en une semaine de 54,1 % à 73,5 %. Cet indicateur témoigne de la hausse de l'apparition de nouveaux cas, plus particulièrement dans la tranche d'âges 15-45 ans.

En outre, malgré le soin que les Présidents d'universités et les chefs d'établissements prennent pour rappeler constamment les impérieuses et nécessaires mesures sanitaires de précaution, on déplore des clusters qui ont été identifiés, ces derniers jours, dans certaines écoles supérieures et universités d'Angers. On recense notamment 45 cas positifs à la COVID-19 au sein de l'Université Catholique de l'Ouest, 15 cas au sein de l'école d'optique ECSA. De même, 600 étudiants de la faculté de médecine seront dépistés demain à la suite de plusieurs diagnostics positifs parmi eux.

Ce n'est d'ailleurs pas forcément au sein même des établissements que la transmission s'opère et je saisis l'occasion de cette communication pour **rappeler aux exploitants de débits de boissons et autres établissements recevant du public que je déciderai la fermeture administrative de ceux d'entre eux où seront constatées des négligences quant à la disposition des terrasses, au non-respect du port du masque par le personnel ou par des consommateurs qui se tiennent debout, soit dans les circulations de l'établissement, soit autour de jeux d'arcade, billards et autres.**

J'adresse un message à notre jeunesse qui peut se sentir préservées des formes graves des maladies induites par ce virus. Quand bien même d'aucuns estimerait qu'ils ne risquent rien, ils doivent porter leur regard un peu plus loin, car leurs négligences auront évidemment un impact sanitaire, mais ils seront aussi les premières victimes d'une dégradation durable de notre économie et de la situation de l'emploi si la crise sanitaire devait encore s'aggraver.

Le respect scrupuleux des gestes barrières, de l'obligation du port du masque et de la distanciation sociale constitue une nécessité absolue pour maintenir la vie sociale et économique.

Du comportement de chacun dépend la santé de tous, sans négliger l'impact économique de la pandémie que, de toutes nos forces, nous voulons limiter, notamment au bénéfice des jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une formation qualifiante.

René BIDAL

Service départemental de la communication interministérielle



@Prefet49

Tel : 02 41 81 81 36 – 80 25

pref-communication@maine-et-loire.gouv.fr